

## SERVICE DE GYNECOLOGIE

<b>Typologie</b> <i>Loi hospitalière 8.03.2018 Art.4 (3)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier qui peut être exploité par un centre hospitalier			
<b>Définition</b> <i>Loi hospitalière 8.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de diagnostic et de traitement, médical et chirurgical, prenant en charge les patientes présentant des pathologies de l'appareil génital féminin, pouvant inclure les pathologies endocriniennes, les interventions plastiques et reconstructives, et l'oncologie gynécologique. Le service a recours aux soins de kinésithérapie et dispose d'un accès à un plateau médicoteknique d'imagerie et d'investigations fonctionnelles gynécologiques situé sur le même site et participe aux réunions de concertation pluridisciplinaire pour toute son activité oncologique.			
<b>Niveau national</b>	<b>Planification</b> <i>(Loi hospitalière 8.03.2018 Annexe 2)</i>	<b>Autorisations</b> <i>depuis le 01.01.2019</i>	<b>Situation au 1.07.2021</b>	
	Services Antennes	4 services /	4 services /	4 services /
	Nombre de lits minimum/service	8 lits	8 lits	8 lits
	Nombre de lits au niveau national	80 lits maximum	74 lits	74 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
<b>Autorisations</b> <i>depuis le 01.01.2019</i>	CHdN-Ettelbruck : <b>17 lits</b>	CHL-Maternité : <b>23 lits</b>	CHEM-Esch : <b>8 lits</b>	HRS-Clinique Bohler : <b>26 lits</b>
<b>Localisation du service / antenne et nombre de lits au 1.07.2021</b>	CHdN-Ettelbruck : <b>17 lits</b>	<b>23 lits</b> dont* : - CHL-Maternité : 16 lits - CHL-Centre : 1 lit - CHL-Eich : 6 lits	CHEM-Esch : <b>8 lits</b>	HRS-Clinique Bohler : <b>26 lits</b>

*\*Explication du déploiement des lits sur 3 sites du CHL : Ce déploiement est en lien avec la gestion des interventions chirurgicales de gynécologie pour le site Eich, la reconstruction mammaire dans le service de chirurgie plastique. Pour le site bâtiment centre, c'est en lien avec une organisation efficace des parcours patients en tenant compte à la fois de l'aspect chirurgical mais également du virage ambulatoire. Enfin, dans le cadre d'une certification oncocert, il est requis que la chirurgie cancérologique gynécologique se réalise au plus proche de la spécialité oncologique donc au bâtiment centre également.*